association PROMOTOIT
Pour l'avenir des Toits

Communiqué de presse
23 novembre 2026

Présidentielle : les industriels de la toiture appellent les candidats à remettre le toit en pente au cœur de la politique du logement

À quelques mois de l'élection présidentielle, l'association Promotoit, qui fédère les industriels de la toiture en pente, interpelle les candidats à l'Élysée et formule quatre priorités pour relancer la politique du logement à travers un geste trop souvent oublié : la rénovation de toiture.

Le toit, angle mort de la rénovation

Depuis le 1er septembre 2026, un ménage qui souhaite faire isoler uniquement sa toiture ne peut plus bénéficier de l'aide MaPrimeRénov'. Les travaux d'isolation ne sont plus pris en compte dans le dispositif parcours par geste, excluant ainsi les Français qui n'ont ni le projet, ni les moyens financiers d'engager une rénovation d'ampleur.

Alors que la crise du logement s'aggrave et que bon nombre de Français ont trop froid ou trop chaud chez eux, la rénovation de la toiture est pourtant l'un des gestes les plus rapides et les moins coûteux pour alléger les factures, protéger les habitations des fortes chaleurs et créer des logements sans consommer de foncier.

En France, 2,5 millions de maisons individuelles en résidence principale sont considérées comme des passoires énergétiques, soit près d'1 maison sur 6 (15,1 %)[1]. Or selon l'ADEME, 25 à 30 % des déperditions énergétiques passent par le toit[2]. Sur les maisons construites avant 1968, les plus énergivores, isoler la toiture permet d'économiser 24 à 39 % sur les besoins de chauffage, selon les configurations. **À l'échelle du pays, isoler les combles des maisons les plus énergivores permettrait de sortir plus d'un million de maisons du statut de passoires énergétiques**[3]. C'est une première étape déterminante vers une rénovation globale, qui pourra être complété par la suite.

Au-delà de sa fonction de protection du bâti, la toiture en pente constitue un levier de rénovation énergétique, d'adaptation au changement climatique et de création de surfaces habitables sans artificialisation supplémentaire.

À l'heure où le foncier se fait de plus en plus rare, aménager les combles est la manière la plus simple de créer de nouvelles surfaces habitables. Près de 1,6 million de maisons situées en zones tendues disposent de combles inutilisés : le potentiel est estimé à 33 millions de m² directement aménageables et à 64 millions de m² avec des travaux plus lourds, auxquels s'ajoutent 22,5 millions de m² dans le collectif. **Au total, tous logements confondus, ce sont près de 86,5 millions de m² de surfaces habitables qui pourraient être créés en zones tendues**[4].

---

[1] Rapport ONRE « Le parc de logements par classe de performance énergétique au 1er janvier 2025 », novembre 2025
[2] Guide pratique ADEME « Isoler sa maison », septembre 2022
[3] Etude sur l'efficacité de la rénovation énergétique des combles et toits pour les maisons individuelles, TBC Innovations pour Promotoit, mai 2023
[4] Etude Promotoit « Maîtrise foncière, densification et aménagement des combles », décembre 2020

4 priorités pour améliorer le logement à court terme

Promotoit propose aux candidats quatre priorités concrètes, issues du terrain et applicables dès le début du quinquennat :

1. Rétablir le toit comme premier geste de la rénovation

Avec la disparition annoncée du parcours MaPrimeRénov' par geste en janvier 2027, les certificats d'économies d'énergie (CEE) deviendront le principal levier national pour financer les travaux de rénovation du toit. Promotoit demande la création d'une bonification des CEE pour l'isolation des rampants de toiture, ainsi que l'élargissement de l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) à tous les travaux nécessaires à une rénovation complète du toit. L'objectif est d'aider concrètement les ménages à financer en une seule fois l'isolation, la reprise de la couverture et les fenêtres de toit et équipements et travaux induits.

2. Protéger les Français de la chaleur par le toit

La toiture est la partie du logement la plus exposée à la chaleur : en été, elle reçoit jusqu'à 1 000 W/m² de rayonnement solaire, près de 16 heures par jour[5].

Pour adapter les logements aux fortes chaleurs, Promotoit défend une approche par étapes :

- Empêcher la chaleur d'entrer, grâce à l'isolation de la toiture et aux protections solaires des fenêtres de toit ;
- Évacuer la chaleur accumulée, par la ventilation naturelle de nuit, que les fenêtres de toit favorisent ;
- Recourir à la climatisation seulement en dernier lieu, grâce aux pompes à chaleur.

Promotoit demande la prise en compte des solutions passives de confort d'été (isolation, toiture ventilée, fenêtres de toit avec protection solaire) dans les dispositifs d'aide à la rénovation, via une intégration immédiate dans l'éco-PTZ comme phase expérimentale, puis dans le parcours MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur.

Combinées, les solutions passives de confort d'été peuvent abaisser la température intérieure jusqu'à 10°C, dans les configurations étudiées, sans consommer d'énergie[6]. L'enjeu est sanitaire : Santé publique France a recensé plus de 8 000 décès en excès pendant les épisodes de canicule de l'été 2026[7].

3. Lever les freins d'urbanisme pour libérer les combles, un « foncier invisible »

L'aménagement des combles inutilisés représente un gisement invisible de près de 86,5 millions de m² de surfaces habitables dans les zones tendues. Promotoit propose trois mesures, sans coût budgétaire, pour libérer ce potentiel :

- Imposer la mesure de la hauteur maximale des PLU à l'égout du toit (limite ou ligne basse d'un pan de couverture) et non au faîtage (point le plus haut de la construction). Contrairement à la

[5] Fiche pratique Promotoit « Aménagement des combles : comment assurer un bon confort d'été ? », juillet 2025
[6] Etude Isover et Tipee « Evaluation de la performance du second œuvre sur le confort d'été », mars 2025
[7] Bulletins Santé publique France « Canicule et santé : excès de mortalité durant l'épisode de canicule du 24 au 28 mai 2026 », « Canicule et santé : excès de mortalité durant l'épisode de canicule du 17 juin au 2 juillet 2026 », « Canicule et santé : excès de mortalité durant l'épisode de canicule du 3 au 22 juillet 2026 » et « Canicule et santé : excès de mortalité durant l'épisode de canicule du 27 juillet au 20 août 2026 »

hauteur définie au faîtage, cette disposition permet la réalisation de toutes formes de toits, y compris les toitures en pente avec des combles potentiellement aménageables.

- Intégrer les combles habitables à l'analyse des capacités de densification que les plans locaux d'urbanisme (PLU) comportent déjà, quelle que soit la trajectoire retenue pour l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN).
- Inscrire la valorisation des combles parmi les objectifs nationaux de production de logements.

4. Faire de la rénovation du toit un levier d'emploi, de compétences et d'industrie

Accélérer la rénovation suppose aussi de disposer des professionnels capables de la réaliser. La toiture en pente génère plus de 100 000 emplois directs et induits, non délocalisables, sur l'ensemble du territoire. Elle s'appuie sur une industrie implantée en France : 60 sites de production de tuiles, où sont fabriqués 96 % des produits posés sur le marché français, une soixantaine de sites de production d'isolants et 3 sites de laminage et de façonnage du zinc.

Sur les chantiers, 27 000 couvreurs et 17 600 charpentiers forment un réseau d'artisans qualifiés présent dans tous les territoires. Ces savoir-faire sont reconnus jusqu'à l'Unesco, qui a inscrit fin 2024 les gestes des couvreurs-zingueurs et ornemanistes parisiens au patrimoine culturel immatériel.

Promotoit propose donc de créer un parcours de « couvreur-rénovateur » et un plan national de formation aux compétences de la rénovation de toiture, afin que le choc de rénovation se traduise aussi par des emplois qualifiés et non délocalisables.

« Retirer le toit des aides, c'est se priver du geste le plus efficace de la rénovation. Au regard de l'état du parc immobilier, la rénovation des toitures doit être prioritaire. Rénover un toit permet d'agir en une seule intervention sur trois priorités des Français : la facture d'énergie, le confort face aux fortes chaleurs et l'accès au logement. Le prochain quinquennat doit redonner au toit toute sa place dans les politiques publiques du logement », déclare Barbara Nordberg, secrétaire de Promotoit.

Avec ces quatre priorités, Promotoit entend **remettre le toit, et notamment la toiture en pente, au cœur du débat sur le logement** tout au long de la campagne présidentielle. L'association prépare une charte des candidats, qui réunira d'autres propositions concrètes pour accélérer la rénovation et améliorer la situation du logement en France.

À propos de Promotoit

Créée en 2005, l'association Promotoit a pour vocation de promouvoir et valoriser la toiture en pente et ses bénéfices pour un habitat durable.

Elle réunit six industriels fabricants de matériaux et solutions pour la toiture : Edilians, Isover, Unilin Insulation, Velux, VMZinc et Wienerberger France. Indépendante de toute formation politique, elle nourrit le débat public sur la place du toit dans le logement durable : performance énergétique, confort d'été, création de surfaces habitables sans artificialisation et identité architecturale des territoires. Elle publie études, livres blancs et guides pratiques, dont le livre blanc « Le Toit au cœur des enjeux sociétaux » (2022).

www.promotoit.fr